



Procédure de demande d'aménagements à l'examen du DNB 2024

publié le 25/04/2023

Descriptif :

Vous trouverez ci-joint une note d'information sur les demandes d'aménagement d'examens au DNB ainsi que les formulaires.

Cela concerne les élèves disposant : d'une reconnaissance de trouble des apprentissages bénéficiant d'un PAP ou PPS ou PAI.

La demande n'est pas une obligation et relève strictement d'une démarche de la famille. Le dossier est à rapporter au professeur principal pour le vendredi 12 mai.

Documents joints

-  [12-informations-candidats-session-2024-et-2025-pour-baccalaureat-professionnel-](#) (PDF de 320.4 ko)
-  [13-procedure-a-destination-des-candidats-session-2024-et-2025-pour-baccalaureat-professionnel-](#) (PDF de 366.9 ko)
-  [17-formulaire-demande-amenagement-des-epreuves-dnb-cfg-procedure-complete-2024](#) (PDF de 778.3 ko)
-  [18-formulaire-demande-amenagement-des-epreuves-dnb-cfg-procedure-simplifiee-2024](#) (PDF de 600 ko)
-  [20230427__demande_amenagements_examens](#) (PDF de 239.7 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.